

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 293

présenté par

M. Fugit

ARTICLE 15 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« mise en œuvre »,

le mot :

« création ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.